



Liste de contrôle – Visas autorisés (séjours de longue ou courte durée)

Veuillez soumettre les documents dans l'ordre exact indiqué ci-dessous, sans les agraffer.	☒
Passeport valide : ➤ Votre passeport original valide au moins trois mois au-delà du séjour prévu et délivré au cours des dix dernières années. Le passeport doit comporter au moins deux pages de visa vierges.	☐
➤ Une photocopie de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement)	☐
Une photo format passeport : ➤ Une photo couleur de format passeport européen non attachée au dossier, selon les exigences .	☐
Autorisation : ➤ Une copie du formulaire d'autorisation ZEMIS/SYMIC.	☐
Frais de visa : ➤ Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les tarifs en vigueur et les modalités de paiement.	☐
Enveloppe retour : ➤ Une enveloppe de retour prépayée, auto-adressée, avec un numéro de suivi (XpressPost ou Courrier). Conservez le reçu du client pour le suivi de l'enveloppe. Il n'y a pas de retrait en personne de ce type de visa. Tous les passeports sont renvoyés par la poste uniquement.	☐